



**SEANCE DU GOUVERNEMENT CONJOINT INTERFRANCOPHONE REGIONAL ET
COMMUNAUTAIRE**

3 MAI 2012

ORDRE DU JOUR

- 1 Charte associative. Projet d'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la mise en œuvre de la charte associative.
- 2 Mise en œuvre d'une application chancellerie commune aux Cabinets des différentes entités du Gouvernement conjoint interfrancophone. Etat d'avancement.
- 3 Bâtiments scolaires. Solidarité financière entre entités et évolution démographique sur Bruxelles - Athénée Royal La Brise à Watermael-Boitsfort.
- 4 Balises pour un fonctionnement optimal et articulé du Service Francophone des Métiers et des Qualification (SFMQ) et du Consortium de Validation des Compétences (CVdC) au service de l'enseignement et de la formation professionnels.
- 5 Approbation du profil de formation « coiffeur/coiffeuse ».
- 6 Convention internationale des droits de l'enfant. Plan des droits de l'enfant.
- 7 Projet de protocole de collaboration entre les conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse et les centres publics d'action sociale.
- 8 Evaluation et extension du Plan d'action conjoint Wallonie-Bruxelles pour la recherche.
- 9 Accueil de la petite enfance et boom démographique.
- 10 Decreet houdende opvang voor baby's en peuters (décret sur les soins aux bébés et aux tout-petits).
- 11 Viser la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) des jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles évoluant au sein du cadre non-formel et les actions pouvant être au service de cette sensibilisation.
- 12 Programmation 2007-2013 du Fonds européen d'intégration (FEI). Décisions portant sur la prolongation de l'appel à projets 2011.